

MÉDIATHÈQUE



Nous vous informons que notre médiathécaire Iris-Anne nous quitte le 30 mars.

En attendant le recrutement d'un ou d'une médiathécaire, des bénévoles vont assurer quelques heures d'ouverture pour le prêt ou restitution de livres, CD ou DVD.

Créneaux d'ouverture :

Mardi 19 avril de 16 h30 à 18 h

Mercredi 20 avril de 15 à 17 h

Mardi 26 avril de 16h 30 à 18 h

Mercredi 27 avril de 15 à 17 h

Mardi 3 mai de 16 h30 à 18 h

Mercredi 18 mai de 15 à 17 h

Mardi 24 mai de 16 h30 à 18 h

Samedi 4 juin de 10 à 12 h

Mardi 14 juin de 16 h30 à 18 h

Mardi 21 juin de 16 h30 à 18 h

Mardi 5 juillet de 16 h30 à 18 h

De nouveaux créneaux viendront s'ajouter à cette liste prochainement.

N'hésitez pas à consulter le site régulièrement.

L'équipe en place fera au mieux pour assurer la permanence.



FLEURISSEMENT

- Fleurissement du village le samedi 21 mai 2022.

Rendez-vous, parking de la Mairie, à celles ou ceux qui veulent nous aider à planter les fleurs dans le village.

- Pour les personnes qui souhaiteraient présenter le fleurissement de leur extérieur de maison, fenêtre ou balcon au concours départemental des maisons fleuries, merci de vous inscrire en mairie avant fin mai.

- Le compost sera gratuit, cette année encore, mais dans la limite d'un volume de 50 L par foyer pour que le maximum de personnes puissent en profiter.

La distribution se fera lors de la fête des fleurs, le 7 mai entre 14 et 16h.

Venir avec des récipients.

CEREMONIE



La commémoration du 8 mai aura lieu à 10h30 devant le monument au cimetière de Vétrigne.

FORÊT

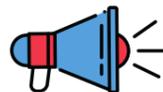


La commune va souscrire une candidature pour la réalisation d'un d'ilot d'avenir dans la parcelle 5.

Le coût du projet ilot d'avenir est de 5500€.

L'aide du département est à déduire : 2500€ par projet.

APPEL A CANDIDATURE



Dans le cadre du dispositif "Participation citoyenne" permettant notamment de réduire les risques de cambriolage nous faisons appel aux candidatures. Veuillez vous faire connaître au secrétariat de la Mairie.



Plus d'informations sur :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>

URBANISME



Besoin d'un permis de construire, d'une déclaration préalable, d'un certificat d'urbanisme, d'un permis de démolir ou d'un permis d'aménager ?

Vous pouvez faire la demande sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme à l'adresse suivante : <https://www.bit.ly/urbanisme-GB>

ACCUEIL MAIRIE



Mardi et Jeudi de 16h à 18h

Mercredi de 10h30 à 12h

Située au 54 Grande Rue

Vous pouvez nous contacter au 03 84 29 80 02 ou par mail à l'adresse suivante : mairie@vetrigne.com
www.vetrigne.com



Commune de *Vétrigne*

VÉTRIGNE INFOS



2022

AVRIL

Numéro 7

RÈGLEMENTATION

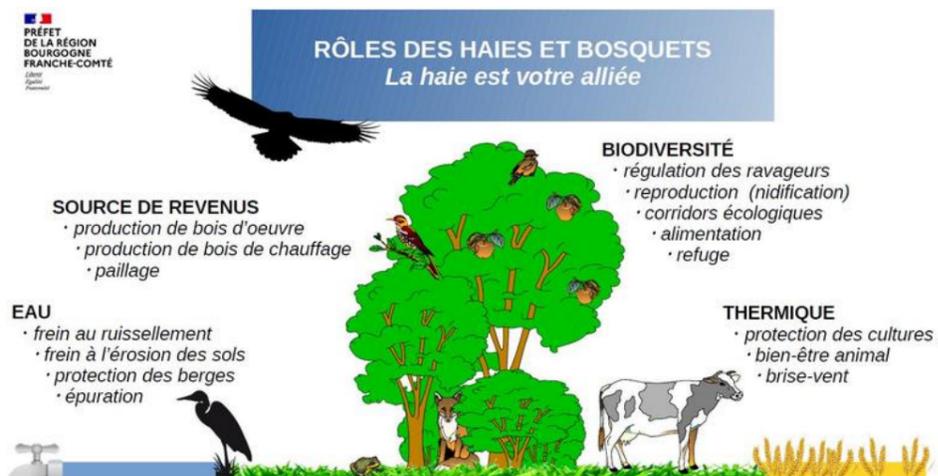


- Nous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



- Taille des haies

Rôle des haies



La protection au titre du code de l'environnement

Les haies, bosquets et ourlets forestiers constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces qui les utilisent comme aires de repos et sites de reproduction. La protection dont font l'objet ces espèces au titre du Code de l'environnement interdit notamment la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs sites de reproduction et aires de repos. Les travaux sur ces formations végétales peuvent avoir des conséquences durables sur ces habitats voire directement sur les espèces protégées (destruction des nids, des oisillons, des œufs). Pour éviter ces impacts, il convient donc d'être prudent et de respecter un certain nombre de règles d'intervention, notamment pendant la période de reproduction **du 15 mars au 31 août**.

Arrêté préfectoral n° 90-2022-03-01-00003 du 1er mars 2022 portant réglementation des interventions sur les haies, bosquets et ourlets forestiers dans le Territoire de Belfort

Dans le Territoire de Belfort, un arrêté préfectoral régleme certaines interventions sur les haies, bosquets et ourlets forestiers. Son champ d'application est limité à certains éléments naturels, interventions et lieux.

Le code de l'environnement couvrant un champ plus large, toute démarche d'intervention sur des éléments naturels doit faire l'objet d'une vigilance particulière, allant au-delà des seules préconisations de l'arrêté.



JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes français doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Retrouvez toute la démarche à suivre sur le site www.vevtrigne.com ou www.majdc.fr

Compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID 19, nous vous rappelons que les Journées défense et citoyenneté (JDC) s'effectuent en ligne depuis le 23 novembre 2020.



LE MOT DU MAIRE



Chère administrée, Cher administré,

Malheureusement encore cette année nous n'avons pas pu organiser les vœux du maire à mon grand regret, cette cérémonie étant faite pour échanger avec vous. J'espère très fortement que cette épidémie pourra trouver un terme cette année.

Le projet d'un atelier et de l'extension de la salle se poursuit, nous avons validé l'avant-projet simplifié (APS) et l'avant-projet définitif (APD). Nous subissons l'effet de la crise concernant le prix des matériaux. Le montant total du projet HT est de 533 303 € incluant la mission architecte et les missions techniques afférentes au projet.

Nous avons obtenu une subvention DETR d'un montant de 165 090 € et une subvention GBCA de 96 702 €. Nous sommes assistés par le service d'aide aux communes du Grand Belfort pour les points techniques de consultation et suivi de projets que je tiens à remercier vivement.

Je constate des comportements dangereux par la vitesse et le non-respect de la signalisation dans notre commune. Je vous demande à tous d'apporter la plus grande vigilance à ces faits. Des contrôles seront effectués inopinément dans la commune.

L'année 2022 est une année d'élection au mois d'Avril le 10 et 24 les élections présidentielles avec une ouverture du bureau de vote de 8h à 19h, au mois de juin le 12 et 19 les élections législatives avec une ouverture de 8h à 18h.

J'ai exprimé le souhait de rencontrer les jeunes du village de 10 à 18 ans pour échanger avec eux, je vous demande de vous faire connaître au secrétariat de mairie avant le 31 mai 2022 afin que nous puissions organiser une rencontre avec vous un samedi matin.

Alain SALOMON

COMITÉ DES FÊTES



Les membres du bureau ont été renouvelés. Gabriel JACQUOT laisse sa place à Karen JOLY qui sera épaulée par Stéphanie GRANDGUILLAUME, trésorière et Florine MERVILLE, secrétaire.

Club photo :

Le club photo participera au mois de la Photographie à Belfort. Les photos seront visibles au Bistrot des moines et au Bar du palais à partir du 26 mars 2022.

Atelier dictée : les samedis 2 avril, 14 mai et 25 juin de 10h à 12h à la mairie.

A vos agendas, les manifestations à venir :

Fête des fleurs : 7 mai 2022

Marche du canton : elle sera prévue le dimanche 15 mai avec un départ au gymnase Monceau de Valdoie. Exceptionnellement la marche sera nommée "marche du Centenaire" à l'occasion des cérémonies du Centenaire du territoire de Belfort. Les déguisements des années 1920 seront appréciés.

Fleurissement : 21 mai 2022

Rendez-vous, sur le parking de la Mairie, à celles ou ceux qui veulent nous aider à planter les fleurs dans le village.

Vide grenier : 18 septembre 2022

Saint Nicolas : 10 décembre 2022

ELECTIONS



Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

Pour toute procuration, dirigez-vous sur le site Internet : www.maprocuracion.gouv.fr

CCAS



N'oublions pas nos aînés !

Pour le 1er mai, un brin de bonheur et du champagne seront offerts aux 75 ans et plus.

Le 26 juin prochain, un restaurant est prévu ! Des informations complémentaires leur seront communiquées très bientôt.

UNE ROSE, UN ESPOIR



La spécificité de l'association locale est de redistribuer les fonds collectés par l'intermédiaire de la Ligue contre le cancer à l'hôpital Nord Franche Comté de Trévenans afin de financer du matériel pour les services de cancérologie. Ils participent également à l'aide aux malades de la Ligue contre le cancer pour le territoire de Belfort.

Les motards passeront le 1er mai entre 15h50 et 17h15 sur la commune de Vétrigne



CENTENAIRE DE BELFORT

En 2022, le Département fête ses 100 ans. Afin de célébrer ensemble cet anniversaire, de nombreux événements culturels et festivités seront proposés du 11 mars au 31 décembre 2022. L'occasion de découvrir ou redécouvrir l'histoire singulière de ce département et de faire rayonner le Territoire du Lion au-delà de ses frontières. Plus d'informations sur www.centenaire90.fr.

